Main dans la main

Automne 2022

Solidarité PAYSANS POITOU CHARENTES

Sommaire

Vie de l'association..... 2

Vie des antennes..... 3

Actu juridique 4

Fil rouge : journée mondiale de la femme rurale..... 5

Infos culturelles 6

Edito

Eh oui, l'année arrive déjà à son terme mais la déception est encore une fois au rendez-vous. Cela se reproduit depuis plusieurs années. Le COVID, l'année dernière pourrie avec le gel printanier, celle-ci avec la sécheresse à n'en plus finir, le gel encore et en plus des machines de guerre qui se font entendre depuis de nombreux mois aux frontières de l'Europe. La hausse des prix des matières premières et de l'énergie impacte fortement le pouvoir d'achat des ménages et les trésoreries de beaucoup d'exploitations agricoles et de petites entreprises. Donc, plein de raisons de « manger la soupe à la grimace ».

Malgré tout il peut y avoir des lueurs d'espérance dans ce monde qui malmène la plupart d'entre nous. La SOLIDARITE est encore présente lorsque les gens souffrent. Ceux qui fuient la misère et les bombes attendent cette main tendue, d'où qu'elle vienne, d'un compatriote ou d'un étranger. Des hommes et des femmes ont encore cette flamme d'humanité pour leur porter assistance et soulager leur douleur. A « Solidarité Paysans » tous les acteurs, bénévoles et salariés, ont fait le choix de s'engager pour aider les agriculteurs en difficulté et leur apporter l'écoute et les conseils dont ils ont besoin afin de leur faire remonter la pente de l'efficacité financière et de l'estime de soi et de ses proches. La SOLIDARITE c'est le moyen le plus efficace de contrer un monde de plus en plus dur où la concurrence et la réussite individuelle s'exacerbent au détriment de la coopération et de l'acte solidaire.

Quand vous recevrez ce bulletin, nous arriverons dans la période traditionnelle des vœux. Alors, malgré tout, que l'année nouvelle puisse vous apporter le maximum de ce que vous pouvez espérer et évidemment la santé.

P. Machefert, bénévole de Charente Maritime

Vie de l'association

Que se passe-t-il du côté des salariés ?

Nous sommes heureux d'accueillir **Charline Nivelle** qui assurera le remplacement de Camille sur la durée de son congé parental jusqu'à l'automne 2023.

Mais encore... ?

Honneur à Céline qui le 14 août a donné naissance à **Alba**. Quelques mois plus tard, la nuit du 26 au 27 octobre a octroyé à Clément son rôle de papa de **Charlie**. Enfin, à un mois de Noël, le 25 novembre, **Milo** a fait son premier sourire à sa maman Camille. Félicitations aux parents qui nous donnent le plaisir d'offrir à leurs adorables bambins tous nos vœux de bonheur.

Point de fête des 30ans...

Solidarité Paysans, l'Association Nationale, avait choisi de fêter son 30ème anniversaire en Poitou Charentes, là où les premiers paysans ont décidé, au début des années 90, de se mobiliser pour leurs collègues en difficulté en créant une des premières associations locales.
Malheureusement des contraintes budgétaires et d'organisation ne permettront pas cette manifestation. Nous le regrettons bien sûr, car c'était un honneur pour notre région.
Souhaitons nous retrouver pour le 40ème anniversaire !!!

Condoléances

En cette année 2022, l'association a perdu deux bénévoles charentais, Jean Marie Rousteau et Yves Manguy. Membres historiques et impliqués, leur disparition a affecté l'ensemble de notre équipe. Nous tenions à les remercier sincèrement pour leur engagement et les nombreuses années qu'ils ont consacrées à Solidarité Paysans, leur empreinte restera longtemps parmi nous.
Nous adressons nos condoléances à leurs familles.

La formation : pourquoi ?

L'importance de se former pour les accompagnateurs de Solidarité Paysans.
Etre bénévole à Solidarité Paysans nécessite d'avoir et de développer un sens de l'écoute et de la bienveillance. Les situations que nous rencontrons sont souvent complexes et difficiles. Aussi, il est nécessaire d'avoir la bonne distance et de ne pas porter les difficultés à la place de l'autre.

Les journées de formation sont un temps de partage entre bénévoles, l'occasion de vérifier nos connaissances et de prendre du recul sur notre pratique d'accompagnement. **Les rappels ou les redites sont toujours bénéfiques**, permettent de gagner en légitimité et de mieux accompagner les agriculteurs.

Formations programmées en 2023
L'ECOUTE (2 journées) : apprendre à utiliser les techniques d'écoute
NEGOCIER (1 journée) : réussir une négociation avec le banquier, les créanciers
INFORMATIQUE (2 matinées) : utiliser sa messagerie, maîtriser la visio-conférence
JURIDIQUE : une journée dans chaque département pour s'informer sur la règlementation et les aspects juridiques, les procédures collectives ou faire une relecture de pratiques
RELECTURE DE PRATIQUES : 2 séances SP 79/86 et 2 séances SP 16/17 pour partager des situations d'accompagnement qui ont posé des difficultés aux accompagnateurs et prendre du recul.

Le témoignage de Jean Bernard, bénévole en Charente Maritime depuis 2021 :
« La formation des bénévoles pour notre association est indispensable. Les intervenants et intervenantes sont des professionnels qui savent donner confiance au groupe ce qui permet de créer une bonne ambiance et libérer la parole.
J'ai apprécié la formation « ECOUTE » où j'ai beaucoup appris sur comment aborder les malaises auprès des agris et mieux les comprendre.
Pour moi, les déplacements sur les lieux de formation peuvent être un frein. »

Vie des antennes

17 – Une soirée au théâtre !

Mi-septembre, notre antenne a répondu avec plaisir à l'invitation de la MSA pour assister à une soirée théâtre-débat à St Jean d'Angély.

D'abord, l'excellente pièce « Abécédaire agricole » présentée par une troupe venue du Limousin. Inspirée du terrain et de la réalité, ponctuée d'humour et de moments d'émotion intense, les comédiens font défiler les lettres de l'alphabet. Pour la suite de la soirée, P. Rivière, psychologue, puis la MSA prennent la parole pour alerter sur le mal-être agricole, sa détection et sa prévention.

86 – Journée conviviale

Avant l'été, nous arrêtons la date du 17 septembre pour notre journée conviviale. Elle se tiendra au centre de loisir de Lathus-Saint-Rémy qui offre des activités de plein air. La municipalité de Lathus-Saint-Rémy participe au financement. Tout se présente pour le mieux. Une invitation est envoyée début août. Le 14 septembre, un message nous informe de l'annulation de cette journée par manque de participants. Aujourd'hui demeure l'interrogation sur les raisons de cet échec. Les bénévoles attendaient humblement ce moment de partage avec les familles qu'ils ont plaisir à accompagner. Vous qui lisez ces quelques lignes, si vous avez une réponse, n'hésitez pas à contacter Clément.

16 – L'entraide entre agriculteurs n'est pas un vain mot

Les membres des Jeunes Agriculteurs de Segonzac ont proposé à leurs adhérents de soutenir en 2022 une association de Charente. Unanimement, par le biais d'un don, ils ont décidé de tendre la main à l'association Solidarité Paysans.

Ils nous ont remis un chèque de 1200€, témoignage de cette action solidaire et du geste de jeunes viticulteurs envers leurs confrères en difficulté. A l'heure où les financements publics sont en baisse, ce don est une aide précieuse à notre fonctionnement.

79 – Le bio en question

Depuis une dizaine d'années, la demande de produits agricoles bio s'est accrue avec des progressions de plus de 10 % par an. Afin de satisfaire ce besoin, de nombreux paysans se sont convertis au bio., la plupart par conviction, quelques-uns par opportunité économique. Le marché du bio s'est remarquablement comporté jusqu'à fin 2020 ; Le premier confinement de l'ère Covid a même fait croire que le consommateur se tournait avec empressement vers les produits bio et locaux.

Et puis, on a assisté, bizarrement, à un tassement du marché notamment chez les transformateurs qui revendent en distribution classique, les producteurs en vente directe tirant beaucoup mieux leur épingle du jeu. Le marché s'est déséquilibré, l'offre est devenue excédentaire par rapport à la demande et les prix se sont écroulés. Ainsi, le prix du litre de lait de vache bio est payé au producteur guère plus qu'en conventionnel, les légumes bio partent s'ils sont vendus au prix du tout-venant … La situation s'est dégradée à tel point que dans certaines filières, on refuse la marchandise, et pire encore, on éjecte les producteurs. C'est ce qui arrivé à 3 producteurs de lait de chèvre bio des Deux Sèvres, adhérents d'un groupement de producteurs qui livrait son lait à une laiterie du Sud-Ouest. Au prétexte que la laiterie n'avait plus assez de débouchés, le groupement a cessé de collecter, pratiquement du jour au lendemain, ses producteurs les plus éloignés : ceux des Deux Sèvres !

Pour 2 d'entre eux, la seule solution possible a été de vendre le lait à une laiterie coopérative au prix du lait conventionnel. On imagine la détresse des paysans concernés qui ont multiplié les efforts depuis des années pour réussir dans leur conversion et les conséquences financières qu'ils vont subir.

De telles pratiques sont inacceptables. Les responsables professionnels qui représentent les paysans n'ont pas le droit d'agir ainsi, ils doivent avant tout respecter leurs adhérents. Aujourd'hui, les producteurs engagés dans l'agriculture biologique souffrent, certains d'entre eux reviennent en arrière vers le conventionnel. La crise énergétique, la hausse des prix retournent certains consommateurs vers des produits alimentaires moins chers. Pour tous les convaincus de l'agroécologie, les adeptes de la bonne bouffe, la désillusion est de taille.

Pour autant faut-il renoncer, baisser les bras ? Sûrement pas ! En tout cas, pas forcément. L'attente de la société d'accéder à des produits sains et de qualité est là. La cause environnementale nous oblige à l'orientation vers des pratiques agricoles propres, vers l'agroécologie.

Les pouvoirs publics doivent aujourd'hui être alertés sur la situation compliquée de la filière bio et réagir. Le soutien sans faille à ces femmes et ces hommes qui sont aux manettes de systèmes vertueux est indispensable. C'est une question de survie.

Mise en place du Registre National des Entreprises (RNE)

Actu juridique

A compter du 1er janvier 2023, les formalités administratives des structures agricoles sont modifiées. Un Registre National des Entreprises entrera en fonctionnement et remplacera les registres existants actuellement (par exemple, le Registre des Actifs Agricoles : RAA).

La nouvelle base de données sera gérée par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Toutes les informations saisies seront disponibles gratuitement sur le site internet « Data INPI ».
Toutes les formalités de la vie d'une entreprise agricole : création, modifications, cessation devront être déclarées à partir du 01/01/2023, par voie dématérialisée uniquement, sur le site internet du guichet unique électronique de formalités des entreprises. Les informations concernant les procédures collectives depuis le 01/01/2006 y figureront aussi.
Les informations du Registre des Actifs Agricoles seront automatiquement transférées, à droit constant, dans la nouvelle base de données.

Les données des entreprises agricoles dirigées par un actif agricole feront l'objet de validation, modification, radiation et de contrôle par l'autorité habilitée (caisse locale de la MSA pour les agriculteurs).

Textes de référence : décrets n°2022-1014 et 2022-1015 du 19 juillet 2022 relatifs au fonctionnement du futur registre national des entreprises.

La notion d'« actif agricole »

Le code rural (art. L. 311-2) définit comme actif agricole tout chef d'exploitation agricole immatriculé au RNE et répondant aux critères suivants :

- Exercer des activités réputées agricoles au sens de l'art. L.311-1 du code rural, à l'exception des cultures marines et des activités forestières ;
- Etre redevable de la cotisation due au titre de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles ATEXA ou être un dirigeant de SA ou de SAS affilié en qualité de salarié ou un gérant de SARL majoritaire affilié en qualité de non-salarié et détenir, directement ou indirectement, la majorité du capital social de la société.

Mobilisation du réseau : Tribunal des Affaires Economiques ? Non merci !

Fin 2021, le gouvernement lançait, dans le cadre des Etat Généraux de la Justice une consultation citoyenne sur le fonctionnement futur de la Justice française. L'été 2022 a vu arriver le bilan de ces Etat Généraux et notamment, une idée qui préoccupe beaucoup notre réseau : la création d'un Tribunal des Affaires Economiques, dit « TAE ».

TAE, késako ?

Ce nouveau tribunal gèrerait l'ensemble des procédures collectives, aujourd'hui séparées entre tribunal de commerce, pour les artisans et commerçants et tribunal judiciaire, pour toutes les autres entreprises, y compris agricoles.
Le fonctionnement serait proche de celui du tribunal de commerce, les particularités et exceptions accordées aux agriculteurs seraient conservées.

Pourquoi cette inquiétude ?

Nos craintes concernent plusieurs points :

- Les juges consulaires ne sont pas des magistrats professionnels. Ils bénéficient d'une courte formation pour assurer leurs fonctions au tribunal mais sont avant tout des professionnels du monde de l'entreprise. Quelle impartialité pour nos agriculteurs dans ce contexte ?
- La fin de la gratuité de la justice, avec l'instauration d'un droit de timbre pour déposer un dossier d'ouverture de procédure collective et la facturation de frais de procédure, calculés en fonction de la complexité du dossier.
  Comment le débiteur, déjà en difficulté financière, pourrait-il faire face à la fois aux frais actuels (mandataire, commissaire-priseur, publications…) et à ces frais supplémentaires ?
- Une expérimentation est proposée sur 2ans, dans 6 tribunaux différents, afin d'éprouver ce nouveau fonctionnement. Faute de budget, cette expérimentation ne pourra pas se faire en conditions réelles. Dès lors, que pourrons-nous déduire de ces résultats ?

Quelle mobilisation ?

Le réseau Solidarité Paysans se mobilise depuis plusieurs mois pour tenter de garantir la sécurité des agriculteurs qui feraient l'objet de procédures collectives au TAE dans le futur. Les différents Ministères sont sollicités et rencontrés, les parlementaires sont alertés, différents partenaires et soutiens sont appelés à eux-aussi s'interroger sur cette réforme.
Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite !

Fil rouge : journée mondiale de la femme rurale, 15 octobre 2022

Bruxelles a désormais pris conscience de l'importance des femmes dans le milieu rural et en particulier en agriculture. Elles gèrent un tiers des fermes Européennes (ce chiffre peut varier d'un Etat à l'autre). En France 25 % des exploitations sont gérées par des exploitantes ou coexploitantes et 62 % des agricultrices sont cheffes d'exploitation. C'est dans les pays de l'Est que les femmes sont souvent aux manettes. Une baisse des agricultrices dans les prochaines années peut être envisagée car seulement 4,2 % des cheffes d'exploitation ont moins de 35 ans et 42 % ont plus de 65 ans (29,2% pour les agriculteurs). Les femmes représentent 30 % de la main d'œuvre totale (agriculture, sylviculture, pêche). Le taux d'emploi des femmes rurales dans l'UE ainsi que leur revenu restent plus faibles que ceux des hommes, et cela dans l'ensemble des Etats membres.

Un soutien renforcé dans la PAC 2023-2027

L'égalité homme-femme est un principe fondamental de l'Union Européenne dans tous les secteurs économiques. La Commission Européenne a décidé d'accompagner davantage l'installation des femmes en agriculture dans l'UE à travers des fonds européens de développement rural.

Pour la première fois dans l'histoire de la PAC, un objectif spécifique parmi les 10, le n°8, fait explicitement référence aux femmes en promouvant l'égalité des sexes, y compris la participation des femmes à l'agriculture. Tous les états membres sont tenus d'évaluer la situation des femmes dans l'agriculture et d'en relever les défis dans leurs plans stratégiques.

Comment soutenir financièrement les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes ?

L'action est pilotée par la direction du budget de Berçy et le secrétariat d'état chargé de l'égalité avec le ministère de l'agriculture. C'est le budget intégrant l'égalité (BIE) qui a pour but de vérifier comment l'argent public contribue à faire progresser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Au ministère de l'agriculture, une évaluation a été faite d'après le programme budgétaire de l'enseignement agricole. Elle a permis d'identifier des disparités dans l'attribution des aides à l'installation, avec de nettes différences entre les hommes et les femmes. La limite d'âge pour s'installer : 40 ans, pénalise les femmes qui s'installent plus souvent après une reconversion et en étant souvent plus diplômées que les hommes. Un travail va être fait sur ces freins.

❖ **Identifier et accélérer le recours à la formation continue,** en tenant compte de leur parcours, leur permettant d'accéder à des certifications ou des passerelles diplômantes. Vivéa*, avec Pôle Emploi et les centres de formations du ministère de l'agriculture, développe depuis 2016 des modules de formation adaptés à chaque parcours. En 2020 ,103 000 personnes ont été formées dont 20 % de femmes.

Pour celles qui souhaitent s'installer, il est nécessaire de faciliter l'accès aux prêts bancaires et au foncier.

Par ailleurs, la maternité ne doit pas être considérée comme un critère discriminant selon les textes Européens relatifs au respect des engagements accordés par les banques et les assurances. La MSA et le ministère de la Cohésion des Territoires travaillent pour que la formation continue soit accessible et facilitée par des systèmes de garde d'enfants.

❖ **Reconnaitre et consolider leur statut, leur garantissant des droits identiques à ceux des hommes.** Le but est qu'elles accèdent toutes, quel que soit leur parcours ou leur âge, au statut de cheffe d'exploitation, plus protecteur. Le statut de conjoint collaborateur, qui a été une belle avancée sociale pour les épouses d'exploitants, a récemment été limité à 5 ans (avril 2021). Au bout de ce délai soit elles s'installent comme coexploitantes soit elles deviennent salariées.

❖ **Favoriser la mixité des métiers,** un autre gros chantier à venir. Les exploitants maîtres de stages ont du mal à accepter des jeunes filles ou à favoriser le passage par le service de remplacement qui souvent débouche sur une installation. La DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) vient de commander une étude pour mieux appréhender les déterminants de l'orientation des élèves dans les filières professionnelles proposées. La mixité des filières dans l'enseignement professionnel agricole est loin d'être acquise, malgré de nombreuses actions pour déconstruire les stéréotypes en matière d'orientation professionnelle.

La convention interministérielle pour l'égalité dans l'enseignement est reconduite jusqu'en 2024. La DGER va poursuivre sa lutte contre les stéréotypes, les violences d'ordre sexiste ou sexuel entre les élèves, l'éducation à la tolérance et au respect mutuel.

Les axes de travail et les objectifs sont clairs, à suivre !

Vivéa : fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles

Documentaire – « Paysans sentinelles », de C. Molinié (2020)

Au cœur du Marais breton, un groupe de paysans s'engage au quotidien pour la sauvegarde de la faune sauvage de leur région. Naturalistes de profession, déçus par la politique environnementale, ces passionnés aux parcours atypiques ont tout plaqué pour devenir paysans : des paysans dont la priorité est de défendre la biodiversité. Depuis 10 ans, ils font le pari que l'agriculture peut devenir le meilleur outil de protection de la vie sauvage. À l'heure d'une crise profonde du modèle agricole intensif, et tandis que le débat public est ouvert sur les moyens de concilier écologie et compétitivité, ces "Paysans de nature" portent le message optimiste qu'une agriculture "joyeuse et humaine", où chaque être vivant a sa place, est possible.

Soyez solidaires !

Afin de soutenir l'action de Solidarité Paysans auprès des agriculteurs en difficulté, n'oubliez pas d'adhérer à l'association.

Montant minimum : 25 euros.

Au cinéma – « EO », de J. Skolimowski (2022)

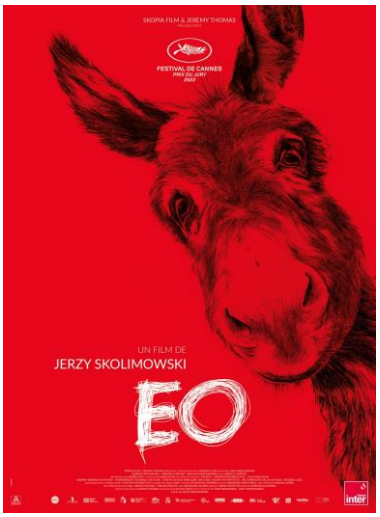

Le monde est un lieu mystérieux, surtout vu à travers les yeux d'un animal. Sur son chemin, EO, un âne gris aux yeux mélancoliques, rencontre des gens bien et d'autres mauvais et fait l'expérience de la joie et de la peine, mais jamais, à aucun instant, il ne perd son innocence.

Parole de spectateur : « *Le réalisateur, avec sa façon bien particulière de filmer, montre bien la bêtise, l'égoïsme et la violence du genre humain à travers EO, le petit âne gris aux yeux tristes. Il ne vous laissera pas indifférents.* »

Le coin lecture – « Plutôt nourrir », de C. Osé et N. Calais (2022)

L'histoire d'une diplômée de Sciences Po devenue éleveuse de cochons noirs dans le Gers et militante, face à l'agro-business, de l'alternative du mode de vie paysan, solidaire et joyeux.

Quand Noémie lui dit qu'elle élève maintenant des cochons dans le Gers, Clément décide d'aller voir de ses propres yeux. Il en était resté à Sciences Po, Hong Kong, Londres, la carrière... et il découvre son ancienne camarade, dans la ferme collective où elle s'est installée, en train d'aider une truie à mettre bas au plus froid de la nuit (...). Clément, qui est plutôt végétarien, se pose des questions sur l'élevage à l'heure où le climat se dérègle. (...) L'élevage qu'il voit n'est pas celui des vidéos-choc qui circulent sur Internet. Il préfigure le rôle que peuvent jouer les animaux dans un système alimentaire durable, sevré des énergies fossiles, aux antipodes d'une agro-industrie dans l'impasse. Mais, pour l'heure, les normes favorisent le modèle intensif dominant et poussent Noémie et d'autres petits éleveurs à se battre pour survivre et pouvoir continuer à travailler dans le respect du vivant, guidés par une joyeuse solidarité. Quitte à désobéir.

Dans ce récit immersif, sensible et politique, les voix de Clément Osé et Noémie Calais se conjuguent pour nous emmener des cabanes à cochons au modèle de société que nous devons choisir pour continuer, demain, à nourrir nos corps et nos âmes.

Solidarité Paysans Poitou Charentes 11bd du Général Pinoteau 16700 Ruffec - sp.poitou-charentes@orange.fr

Rédaction assurée par l'équipe communication de l'association

Avec le soutien financier et le partenariat de :

Et la participation de nombreuses collectivités territoriales